

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITE
ANNEE SCOLAIRE 2026-2027**

Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques
dans la fonction publique

Références : Art L121-3 code général de la fonction publique
Art L121-4 code général de la fonction publique
Art L123-1 et suivants code général de la fonction publique

Début de l'activité complémentaire :

Date :

NOM **PRENOM** **RENOUVELLEMENT** : OUI / NON

GRADE

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION

Quotité de service : ☐ temps complet ☐ temps partiel (quotité à préciser)

Décharge de service d'enseignement ☐ non ☐ oui → nombre d'heures
→ motif

Sollicite l'autorisation d'assurer : heures hebdomadaires (pour service régulier)
..... vacations (pour un service ponctuel) ou nombre d'heures/jour

Pour une rémunération mensuelle prévue de :

☐ pendant l'année scolaire

☐ pour la période du : au

☐ **Dans l'établissement désigné ci-après** (Nom + adresse) :

Forme sociale de l'entreprise ou de l'activité : *Exemple : auto-entreprise, SARL, SAS, activité libérale, VDI
(vendeur à domicile indépendant), entreprise individuelle, association, etc.*

Pour l'activité suivante à (détailler) :

Exercez-vous déjà une ou plusieurs activité(s) accessoires(s) ☐ non ☐ oui
En cas de réponse positive, veuillez décrire précisément ces activités (caractère public ou privé, durée, périodicité et horaires approximatifs, etc...)

.....
.....
.....

AVIS DE L'EMPLOYEUR

Liste des activités susceptibles d'être autorisées à titre accessoire :

- ☐ Expertise et consultation, sans préjudice des dispositions article L123 -1 code de la fonction publique, et le cas échéant, sans préjudice des dispositions des articles L. 531-8 et suivants du code de la recherche
- ☐ Enseignement et formation
- ☐ Activité à caractère sportif ou culturel, y compris encadrement et animation dans les domaines sportif, culturel, ou de l'éducation populaire
- ☐ Activité agricole au sens du premier alinéa de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime dans des exploitations agricoles constituées ou non sous forme sociale
- ☐ Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale mentionnée à l'article R. 121-1 du code de commerce
- ☐ Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou à son concubin, permettant au fonctionnaire de percevoir, le cas échéant, les allocations afférentes à cette aide
- ☐ Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers ;
- ☐ Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif ;
- ☐ Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un État étranger

Création d'entreprise obligatoire pour ces deux situations suivantes :

- ☐ Services à la personne mentionnés à l'article L. 7231-1 du code du travail
- ☐ Vente de biens fabriqués personnellement par l'agent

Fait à le

Signature de l'intéressé(e)

* joindre tout justificatif de la situation (contrat de travail, statut entreprise, attestation de conjoint collaborateur....)

AVIS MOTIVE DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	AVIS DU DIRECTEUR ACADEMIQUE
A le, Signature et cachet	☐ autorisation accordée sous réserve que les activités complémentaires ne portent pas préjudice à l'activité principale. ☐ autorisation refusée A Saint Etienne, le

Important :

- En cas de changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité faisant l'objet de cette demande d'autorisation, il sera considéré que vous exercez une nouvelle activité, et vous devrez formuler une nouvelle demande d'autorisation.
- L'autorisation que vous sollicitez n'est pas définitive. L'autorité dont vous relevez peut s'opposer à tout moment à la poursuite d'une activité qui a été autorisée, si :
 - l'intérêt du service le justifie
 - les informations sur le fondement desquelles l'autorisation a été donnée apparaissent erronées
 - l'activité autorisée perd son caractère accessoire.